

Charte d'usage du numérique pour les lycéens (scolaire et apprentis)

Objectifs de la charte

- ✓ Favoriser un usage **responsable, respectueux et sécurisé** des outils numériques (tablette, téléphone et objets connectés) dans l'établissement.
- ✓ Garantir un climat scolaire propice aux apprentissages et à la vie collective.
- ✓ Développer l'autonomie, l'esprit critique et la citoyenneté numérique des élèves.

Principes généraux

- ✓ L'utilisation des outils numériques est **autorisée uniquement à des fins pédagogiques**, sous la supervision des encadrants.
- ✓ Toute utilisation à des fins personnelles (réseaux sociaux, jeux, messageries, etc.) est **interdite pendant les cours**, sauf autorisation expresse de l'encadrant.
- ✓ Le respect de la vie privée, de la propriété intellectuelle et des données personnelles est impératif.

Respect d'autrui et sécurité

- ✓ Les outils numériques ne doivent **jamais être utilisés pour porter atteinte à autrui** (prises de photos, de vidéos ou d'enregistrements sonores sans consentement [apprenants ou membres du personnel], cyberharcèlement, diffusion de contenus inappropriés, usurpation d'identité, etc.).
- ✓ Les apprenants s'engagent à **protéger leurs identifiants et mots de passe**, à ne pas les partager et à signaler toute utilisation frauduleuse.
- ✓ Toute perte ou vol d'un appareil doit être signalé immédiatement à un encadrant.

Santé et équilibre

- ✓ Les apprenants sont invités à **adopter une utilisation raisonnée des écrans**, à faire des pauses régulières et à veiller à leur bien-être physique et psychique.
- ✓ L'usage du numérique doit s'inscrire dans une démarche de sobriété et de respect de l'environnement (réduction des impressions, gestion responsable des équipements, etc.).

Sanctions

- ✓ Tout manquement à la présente charte pourra entraîner des sanctions disciplinaires, conformément au règlement intérieur de l'établissement (suspension d'usage, remarque, avertissement, exclusion temporaire, etc.).

Règles d'usage du téléphone en classe et dans l'établissement

- ✓ **L'usage du téléphone est réglementé** dans l'établissement **pendant les périodes de cours** (de 8h à 16h25, avec une tolérance pour la pause méridienne).
- ✓ **Les téléphones doivent être déposés dans les pochettes mises à disposition (éteints ou en mode avion)** lors de l'entrée en classe matin et après-midi, sauf consigne contraire de l'encadrant.
- ✓ **Durant les activités pédagogiques se déroulant hors classe** (EPS, pôles techniques, sorties), **les téléphones devront être dans les sacs des apprenants (éteints ou en mode avion)**, sauf consigne contraire de l'encadrant.

Règles d'usage de la tablette en classe et dans l'établissement

- ✓ **La tablette est un outil pédagogique** qui ne substitue pas au support papier et n'est utilisée **que sur demande de l'encadrant**. À chaque **début de cours**, elle doit être **fermée et rangée**.
- ✓ La tablette doit être **chargée au minimum à 80%** tous les matins et doit disposer en permanence de **10 Go de libre** pour permettre les mises à jour.
- ✓ **L'usage de la tablette est strictement réservé aux activités pédagogiques** définies par l'encadrant.
- ✓ **L'encadrant peut vérifier l'usage et le contenu**, toute utilisation non autorisée pourra entraîner **la confiscation de l'appareil**.
- ✓ Les apprenants **ne doivent pas perturber le déroulement des cours** par l'usage inapproprié de leur matériel numérique.
- ✓ **L'accès à certains sites ou applications** peut être restreint par l'établissement. **Le contournement de ces restrictions est interdit** et pourra **entraîner des sanctions**.

Engagement

- ✓ La signature de cette charte par l'apprenant vaut engagement à en respecter toutes les dispositions. Ce document ne se substitue pas au règlement intérieur, mais le complète.

NOM – PRENOM :

Signature de l'élève

CLASSE :

Date :